



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège Plaisance  
Créteil

Créteil, le 19/09/2022

Collège Plaisance  
Tél : 01 42 07 24 23  
Mél : ce.0940100y@ac-creteil.fr

97 Avenue Laferrière  
94000 Créteil  
www.college-plaisance.net/

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux instructions, l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration aura lieu le :  
**VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 (clôture du scrutin à 18h)**

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, ou, à défaut, la personne qui a la garde légale ou judiciaire, est électeur et éligible.

**6 sièges** sont à pourvoir au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au :  
**LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à minuit**

Les déclarations de candidatures, signées par les candidats, constitués en liste, doivent être remises à la Cheffe d'Établissement.

**LE SCRUTIN SE DÉROULERA EXCLUSIVEMENT PAR CORRESPONDANCE.**

### Le matériel de vote sera remis prochainement à votre enfant :

La petite enveloppe bleue contenant le bulletin de vote devra être enfermée dans une seconde enveloppe blanche cachetée que nous vous joignons et sur laquelle vous porterez au dos les renseignements suivants :

- Nom et prénom du parent électeur
- Adresse
- Signature du parent
- Nom et prénom de l'élève
- Classe

(Le bulletin ne devra être ni raturé ni surchargé et l'enveloppe bleue ne comportera aucune inscription.)

Cette enveloppe blanche devra être :

- **Déposée dans l'urne prévue à cet effet à la loge**

**OU**

- **adressée à Madame la Principale par voie postale** (placer alors l'enveloppe blanche dans une autre enveloppe de plus grande taille libellée à l'adresse du collège et portant la mention « élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration »)

Les votes devront parvenir au collège avant le **VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 à 18h (dernier délai)**.

Tous les parents sont concernés : les décisions qui sont prises lors des réunions du Conseil d'Administration intéressent directement la vie du collège et le déroulement de la scolarité des enfants.

G. JUSTIN  
Principale

